

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Projet artistique dans le domaine des Arts plastiques

Année 2012

(Fiche à compléter par le diffuseur)

Nom de l'association :

COMMENTAIRES

<p>Niveau d'intervention de la demande</p> <ul style="list-style-type: none"> • Départemental • Intercommunal • Autres 	
<p>Rayonnement artistique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Responsable du projet artistique et de son équipe (joindre un CV) 	
<p>Aménagement du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Localisation du projet • Lieu d'accueil • Partenariat • Rayonnement géographique 	
<p>Source de financement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autofinancement • Co-producteur (le cas échéant) • Autres (aides publiques, mécénat) 	

Suite au verso ➡

Objet de la demande :

- Aide à la résidence-cr ation
- Aide   la programmation d'expositions et aux  v nements artistiques

PR SENTATION DU PROJET

Programme d taill  des expositions ou de la manifestation ou de la r sidence :

Noms des artistes professionnels invit s :

-
-
-
-

Droit de pr sentation publique

- Noms des artistes concern s :

- Montant de la r mun ration par artiste :

Actions de sensibilisation en direction du ou des publics (m diation)

Budget prévisionnel de l'action

Vous devez compléter cette fiche si la demande de subvention correspond au financement d'une action spécifique que vous souhaitez mettre en place.

Exercice :

Charges	Montant en euros	Produits	Montant en euros
I. Charges directes affectées à l'action		I. Ressources directes affectées à l'action	
60 – Achat		70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Prestations de services		-	
Achats de matières et de fournitures		74 – Subventions d'exploitation	
Autres fournitures		État (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
61 – Services extérieurs		-	
Locations		-	
Entretien et réparation		-	
Assurance		Région	
Documentation		-	
62 – Autres services extérieurs		Département	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		-	
Publicité, publication		Communes	
Déplacements, missions		-	
Services bancaires, autres		-	
63 – Impôts et taxes		Organismes sociaux	
Impôts et taxes sur rémunération		-	
Autres impôts et taxes		-	
64 – Charges de personnel		Fonds européens	
Rémunération des personnels		CNASEA (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres recettes (précisez)	
Autres charges de personnel		-	
65 – Autres charges courantes		75 – Autres produits de gestion courante	
66 – Charges financières		-	
67 – Charges exceptionnelles		76 – Produits financiers	
68 – Dotations aux amortissements (provisions pour renouvellement)		78 – Reprises sur amortissement et provisions	
I. Charges indirectes affectées à l'action		I. Ressources indirectes affectées à l'action	
Charges fixes de fonctionnement		-	
Frais financiers		-	
Autres		-	
Total des charges		Total des produits	
86 – Emplois des contributions volontaires en nature		87- Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévoles		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

L'association sollicite une subvention de :

PIÈCES À JOINDRE À VOTRE DOSSIER

Ces différents documents doivent être fournis à l'appui de votre demande de subvention :

- les statuts de l'association, régulièrement déclarés et en un seul exemplaire;
- la liste des personnes chargées de l'administration de l'association (composition du Conseil d'administration et du bureau...);
- un relevé d'identité bancaire ou postal;
- les derniers comptes approuvés et certifiés conformes par le Président (bilan, compte de résultats et annexes);
- le dernier rapport d'activité approuvé, dont le procès-verbal de la dernière assemblée générale;
- toute pièce justificative relative à l'activité de l'association (revue de presse, plaquettes...);
- un calendrier précis de la mise en œuvre du projet;
- les dossiers artistiques des artistes invités + leur numéro d'immatriculation à la Maison des Artistes ou AGESEA;
- un justificatif attestant de la rémunération de(s) l'artiste(s) (certification précompte Agessa ou déclaration sur l'honneur);
- une note précisant le projet artistique du programme d'exposition(s), ou de la manifestation artistique;
- un budget prévisionnel de l'opération, faisant apparaître les partenariats et les rémunérations du ou des artistes (Droit de présentation publique).

Pour information, il est rappelé que la loi du 12 avril 2000 dispose notamment :

- 1) Obligation de signer une convention lorsque la subvention allouée à un organisme de droit privé dépasse le seuil de 23 000 €.
- 2) Obligation, pour les associations recevant annuellement de l'ensemble des autorités administratives (État, collectivités territoriales, établissements publics) une subvention supérieure à 153 000 €, de déposer à la Préfecture du département où se trouve leur siège social, leur budget, leurs comptes, les conventions et, le cas échéant, les comptes rendus financiers d'utilisation des subventions reçues.

Par ailleurs, il vous est rappelé que vous êtes tenu de transmettre, dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée :

- le dernier rapport annuel d'activité et les derniers comptes approuvés de votre association;
- le compte rendu financier de l'action financée³.

Les courriers sont à adresser de manière impersonnelle à :

Monsieur le Président
Conseil général du Finistère
32 boulevard Duplex
CS 29029
29196 QUIMPER Cedex
www.cg29.fr

3. Cf. arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006 publié au Journal officiel du 14 octobre 2006.